



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUAEATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

La hausse des primes

L'annonce d'une nouvelle et importante augmentation des primes d'assurance-maladie a provoqué, élections fédérales aidant, de multiples prises de position.

Le PS a rappelé qu'il avait lancé une initiative pour plafonner les primes à 10% du revenu et milite pour l'instauration d'une caisse fédérale unique. Il accuse la pharma de tirer des bénéfices colossaux de ses produits, et de nombreux parlementaires d'être vendus aux lobbies. Les Verts, en substance, adoptent le même point de vue.

Le Centre a à son tour lancé une initiative pour instaurer un mécanisme de «frein aux coûts». Il dénonce les prestataires (médecins, hôpitaux, etc.) comme les principaux responsables de l'augmentation des coûts. A l'en suivre, un système de santé plus efficient économiserait 6 milliards par an sans diminuer la qualité des soins.

Le PLR prétend instaurer un système d'assurance-maladie «Budget» et offrir aux Suisses la possibilité de payer moins s'ils le souhaitent. Cela passerait par un assouplissement négocié de l'offre de prestations (exclusion des médecines complémentaires du catalogue, renoncement au libre choix du médecin, franchises déterminées au cas par cas).

L'UDC dénonce l'étatisation de la santé comme responsable de la hausse des coûts. La concurrence doit être stimulée, et le catalogue des prestations réduit. Les soins aux requérants d'asile et admis à titre provisoire devraient dépendre des seuls budgets étatiques, afin d'éviter qu'ils ne pèsent sur les primes.

On dénombre également quelques propositions plus isolées. La conseillère d'Etat zurichoise Nathalie Rickli a posé au mois d'août la question de la suppression de l'assurance obligatoire. Le conseiller national glaronnais Martin Landolt, président de Santé Suisse, a plaidé pour la centralisation à Berne des compétences, aujourd'hui cantonales, de planification hospitalière. Très récemment, Simone de Montmollin (GE), Alexandre Berthoud (VD), Damien Cottier (NE), Philippe Nantermod (VS) et Jacques Bourgeois (FR) ont déposé ensemble un postulat pour la création d'une «région de santé romande»¹. Elle impliquerait une planification hospitalière et ambulatoire intercantonale et la création d'une seule entité universitaire répartie sur plusieurs sites (voir encadré).

Les extraordinaires progrès de la médecine prolongent sans cesse l'espérance de vie. Or les dernières années de vie constituent une majorité très nette des coûts de la santé. Le vieillissement de la génération du baby boom aggravera encore cette proportion. Nous devrions

donc continuer de vivre cette absurdité qui voit un tiers des Vaudois, dont de très nombreux jeunes, être subventionnés pour qu'ils financent les coûts des anciens. Concentrer l'aide publique sur les plus âgés rendrait plus lisibles les coûts réels de la santé. Au-delà de cette mesure localisée, il est difficile de ne pas considérer que le système semble en réalité condamné à l'implosion.

La Ligue vaudoise ne connaît pas la réponse à apporter concrètement au problème de la hausse des coûts. Elle constate en revanche qu'il se pose sur deux plans différents. Un premier est technique. La majorité des propositions décrites plus haut s'y inscrivent. Son approche reprend les présupposés généraux du système et ne propose guère que des mesures d'aménagement. Il y a ensuite un plan de réflexion plus large, anthropologique.

L'ambition humaine de repousser la mort est ambivalente. On ne peut qu'admirer le haut degré d'intelligence, de persévérance et de curiosité qui meut la recherche médicale depuis des siècles, elle-même propulsée par l'élan vital et l'amour des siens. En parallèle, on doit dénoncer les tentations démiurgiques et les faux espoirs que suscitent ceux qui prétendent faire disparaître la souffrance et la mort.

Dans *L'Idolâtrie de la vie*², Olivier Rey a montré combien cette panique devant la mort nous a rendus dépendants comme des drogués du «système de santé». Nous avons fini par ériger l'Hôpital et l'Etat qui le finance en les réceptacles de nos espoirs de survie.

Nous en avons fait, du même coup, les destinataires de nos revendications individuelles. L'extension continue du catalogue des prestations témoigne de cette dérive. Elle fait se confondre qualité des soins et acceptation presque universelle des conceptions individuelles de la santé. Ces dernières correspondent généralement à autant de modes de vie ou d'habitudes sociales. La présence des médecines complémentaires dans le catalogue de base en est archétypale.

Cette extension du catalogue s'accompagne également d'un élargissement de la notion de santé elle-même, en particulier lorsque les campagnes de prévention de l'OFSP se transforment en opérations d'ingénierie sociale. Là encore, la question est délicate: à partir de quand la prévention devient-elle intrusion dans la sphère morale et familiale? Un niveau trop faible de connaissances médicales dans la population pèse sur les coûts de la santé, notamment en saturant les services d'urgences. Les populations défavorisées sont particulièrement concernées. La transmission d'un ensemble de références et de connaissances médicales

de base partagées au sein de la population permet aussi de responsabiliser le citoyen.

La médecine dite de «premier recours» – celle que dispensent les médecins généralistes – est aussi celle de «dernier recours». Le médecin de famille conserve la vue d'ensemble et connaît généralement l'environnement social de ses patients. Il fonctionne comme un senseur: il anticipe les crises psychologiques, suspecte les maladies graves. Le patient qui désespère de se voir baladé de spécialiste en spécialiste finit par se retourner vers son généraliste. Lorsqu'un décès survient, le praticien continue souvent d'accompagner les autres membres de la famille. Il développe à la longue avec ses patients un lien personnel presque sensible.

Dans l'obligatoire future réforme du financement de la santé, la figure du généraliste devra servir de référence de principe. Cela impliquera sa revalorisa-

tion financière, mais surtout morale et ce dès la première année de médecine.

La vraie réponse à la hausse des coûts ne nous paraît pas se trouver dans la course à la planification hospitalière, au contrôle du système, à sa centralisation et à sa prétendue rationalisation. Au contraire, le temps est venu de se demander si les formulaires, les franchises à calculer, les appels téléphoniques intempestifs, la difficulté d'obtenir un rendez-vous, le sentiment général de dépossession devant un monstre tentaculaire ne sont pas, en eux-mêmes, aussi responsables de la mauvaise santé des Vaudois et des Suisses.

Félicien Monnier

¹ Postulat Simone de Montmollin, 23.4275 «Pour une région de santé romande», du 29 septembre 2023.

² Olivier Rey, «L'idolâtrie de la vie», in *Tracts Gallimard* N°15, juin 2020, p. 46.

NON à une région de santé romande

La proposition de quelques conseillers nationaux PLR en faveur d'une «région de santé romande» fleure bon la planification lourde et opaque. Elle verra gonfler une entité échappant totalement au contrôle politique des cantons auxquels les Chambres pourraient l'imposer.

Les cantons romands subiront sur les trente prochaines années une croissance démographique colossale. Elle posera, de son seul fait propre, des problèmes encore inconnus aujourd'hui. Ces nouveaux problèmes compenseront les très hypothétiques économies d'échelle qu'espère Mme de Montmollin. Face à la croissance démographique, nous continuerons de prôner la décentralisation administrative, et le renforcement des compétences cantonales.

L'Hôpital universitaire unique – certes «multisites» – devra lui-même être un colosse, notamment en personnel administratif. Ses tâches de coordination toucheront des domaines aussi

divers que les règles d'hygiène alimentaire cantonales, les marchés publics, ou le dialogue syndical. Soit le monstre s'effondrera, soit il servira de prétexte à encore plus de centralisations.

Sans compter les conséquences d'une telle mesure sur l'organisation universitaire. L'enseignement de la médecine n'est pas cloisonné et s'ouvre à la biologie, à la pharmacie ainsi qu'à la médecine dentaire, voire vétérinaire si Berne se trouve impliquée. L'EPFL et sa section de «sciences de la vie» devra également avoir voix au chapitre. Ce projet – qui s'inspirera très probablement du projet triangulaire qui avait vu la pharmacie lausannoise aller à Genève au début des années 2000 – concrétisera une étape supplémentaire d'un processus de centralisation universitaire commencé il y a une génération au moins.

Cette proposition est pire qu'une mauvaise idée. C'est une erreur.

Fé. M.

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

11 octobre: **Les crises au Sahel, entre permanence et rupture**
Avec M. Jean-Baptiste Bless, qui revient de sept ans au Sahel où il a été entre autres conseiller en sécurité régionale pour le DFAE.

18 et 25 octobre: **Pas d'entretiens: vacances d'automne**

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Lausanne, scène ouverte

Quiconque traverse Lausanne entre la gare et la place de la Riponne est confronté à l'épouvantable spectacle du trafic et de la consommation de drogue. La situation s'est aggravée avec la canicule, entraînant l'allocation d'une quarantaine d'agents de police chargés de rétablir l'ordre, pendant que la Municipalité prévoit l'installation d'un nouveau local d'injection au nord de la Riponne¹. Ce local, comme le précédent, et en attendant le suivant, est censé régler la question une fois pour toutes.

La plupart des grandes villes, ici et à l'étranger, hébergent des toxicomanes. C'est un véritable casse-tête et aucune solution ne semble idéale. Du point de vue médical, une partie apparemment irréductible des consommateurs gravement dépendants vit dans une succession de cycles de rémission et de rechute, et ne pourra jamais sortir de cet état. Du point de vue pénal, le trafic de drogue traverse les frontières et dispose, telle l'Hydre de Lerne, d'innombrables candidats à la vente directe. Les autorités politiques et judiciaires, la police et les acteurs de la santé semblent tous ensemble impuissants, d'autant plus à l'aune de l'argent public dépensé. Nous nous posons malgré tout des questions.

Pourquoi, malgré les effectifs et les moyens technologiques, les dealers ne sont pas arrêtés, eux qui saluent toujours les passants avec bonhomie depuis les mêmes lieux de la ville, et ce depuis des années? Ceux-ci vivent peut-être également dans la misère, il n'empêche qu'ils vendent, en toute conscience, les pires poisons à d'autres êtres humains en situation de faiblesse. Ils doivent être

traités en conséquence et ne devraient en tout cas pas pouvoir déambuler nonchalamment aux mêmes endroits en toute impunité.

Et pourquoi les toxicomanes gravement dépendants sont-ils laissés à leur sort indigne dans la rue? Pourquoi ne sont-ils pas hospitalisés plus longtemps – par exemple sur un mode proche du placement à des fins d'assistance? On parlera d'infrastructures et de ressources limitées et d'un paternalisme médical abhorré des commissions d'éthique.

L'incohérence des autorités insupportable. La pandémie, entre autres, a montré que des politiques de santé publique pouvaient être appliquées strictement, et que la population est sensible à la salubrité de l'espace et des transports publics. Alors que dire des WC condamnés, des

seringues, du sang et des excréments que l'on retrouve au centre-ville, à proximité des postes de police, des écoles et des commerces, et même, parfois, dans le métro? Pourquoi des espaces médicalisés ne sont-ils pas construits, comme Curabilis à Genève, et le site de Cery agrandi, alors qu'on fait jaillir des gymnases de tous les coins du Canton? Même si les coûts engendrés étaient importants, on parle comparativement d'une population numériquement faible: il faut choisir ses priorités politiques.

Les citoyens vaudois n'ont pas à subir ce mélange de misère et d'activités criminelles tolérées². La libéralisation-dépénalisation n'est pas la solution, le problème portant *in fine* sur des substances addictives et dangereuses qui annihilent la personnalité³. Il ne s'agit pas de cacher la

poussière sous le tapis, car il est question ici de personnes humaines. La charité la plus élémentaire et le sens le plus rudimentaire de l'ordre public, le moindre sens de l'urgence aussi – le désordre s'accroît chaque jour –, font un devoir aux autorités de prendre le problème des trafiquants comme celui des consommateurs à bras le corps.

Lionel Hort

¹ Cf. Max Frei, «Découvrez les charmes de Lausanne la camée», *Le Peuple* du 14 septembre 2023.

² Dans un autre registre: les caravanes installées pendant des mois à la Bourdonnette en toute illégalité.

³ Cf. Antoine-Frédéric Bernhard, «Libéralisme et légalisation des drogues», *Le Regard libre* de septembre 2023.

Parlement de pseudo-milice?

24 heures, à l'approche des élections, consacre une série d'articles à l'analyse des institutions fédérales par des politologues de nos contrées. M. Pascal Sciarini, qui enseigne à l'Université de Genève, y a montré que le Parlement suisse n'est pas formé de politiciens de milice, contrairement à l'apparence, mais de professionnels. L'évolution serait très nette: en 1975, les parlementaires qui consacraient moins d'un tiers de leur temps au mandat représentaient 24% de l'effectif total; en 1991, avec 2%, l'espèce était déjà en voie de disparition. A l'inverse, ceux qui consacrent plus des deux tiers de leur temps au mandat étaient d'un quart en 1975, un tiers en 1991, presque deux tiers en 2016. Dont acte.

Le politologue genevois estime que l'organisation du Parlement ne tient pas compte de cette nouvelle réalité. Les services du Parlement restent embryonnaires en comparaison internationale (3,4 postes administratifs par élu en moyenne dans les pays de l'OCDE contre 0,6 en Suisse); les parlementaires n'ont que «très peu de moyens (33'000 francs par an) pour engager un collaborateur personnel». M. Sciarini conclut que la professionnalisation du mandat politique «contraste avec le manque de ressources et la faiblesse structurelle du Parlement. Une faiblesse structurelle qui limite sa capacité à s'émanciper du gouvernement, de l'administration et des groupes d'intérêt».

Nous doutons fort qu'en développant la bureaucratie parlementaire, en étoffant son budget, en rendant les Conseils davantage encore redevables à la caisse générale, en engendrant encore plus, en somme, la machine parlementaire dans la machine fédérale, on accroisse vraiment l'indépendance des élus du peuple. Mieux vaut les maintenir dans un statut modeste. Ou alors: «fermer le Conseil national», comme on disait jadis, et le remplacer par un conseil économique et social représentant ouvertement des intérêts réels plutôt que de brasser les idéologies.

JFC

C. F. Ramuz et Paul Budry: une hardiesse d'Yves Gerhard

Il faut avoir envie de se balader en Auvergne dans une Talbot 1926 pour évoquer non seulement cette célèbre équipée, mais plus encore les destinées, au fond plus contrastées que parallèles, de Ramuz et de Budry. Yves Gerhard s'attache dans ce valeureux cent-soixantième *Cahier de la Renaissance Vaudoise*¹ à faire revivre ces deux personnages, où s'affirment d'une part son souci, quelquefois presque excessif, mais souvent savoureux, de la précision historique, d'autre part l'évocation si heureuse d'une rencontre, qui ne devait pas être touristique, entre les deux amis.

L'ouvrage de Gerhard s'ouvre, comme son titre l'indique, sur les deux biographies de ces deux grands Vaudois, l'un et l'autre proches ou issus de familles libristes; on ne s'étonne donc pas que Budry s'inscrive après sa licence à la Faculté libre de théologie, détournant universitaire que Ramuz évite. Tous deux sont licenciés ès lettres, Ramuz en 1900, Budry en 1909. L'écart des âges, six ans, est significatif: Budry dit lui-même que «je le suivais en tout, pour ainsi dire, à une distance de classe».

Nul doute que Paul Budry a perçu très tôt le génie de son aîné; fort heureusement sa forte personnalité s'est imposée; ils ne seraient pas devenus les meilleurs amis du monde si Ramuz avait eu le moindre sentiment de sa supériorité.

La grande affaire c'est, comme on s'en doute, le voyage en Auvergne. Paul Budry pilote sa Talbot Type B, 4 cylindres 1,5 litre, accompagné de C.F. Ramuz et Henry Bischoff, peintre et graveur de talent. Budry a rendu célèbre cette belle équipée dans *Trois hommes dans une Talbot* (Payot & Cie 1928). Et c'est là qu'on retrouve Yves Gerhard. Son grand mérite et sa passion de la vérité historique nous permettent de suivre les trois hommes, qui furent même quatre au moment où l'écrivain Henri Pourrat, ami de Ramuz, a été embarqué pour être leur impitoyable cicerone auvergnat. On se promène entre les départementales bien numérotées, les villages, les classes d'école (qui retiennent l'at-

tention de Ramuz), les usines, les artisans-fabricants de papier (illustrés par d'excellents bois de Bischoff) sans parler de certains arrêts gastronomiques mémorables! Tout cela étoffe remarquablement le texte, un brin poétique et peu soucieux de la géographie de Budry.

Les Vies parallèles de C. F. Ramuz et Paul Budry se présentent sous la forme d'un élégant ouvrage qu'illustrent les excellentes photos choisies avec soin par l'auteur, lui-même aussi photographe quand il le faut. Relevons en particulier la photo de couverture qui présente un Budry parlant à Ramuz avec une conviction dont témoigne sa main droite; et puis les portraits des

amis qui fêtent les soixante ans de Budry où, moment rarissime, Ramuz est tout sourire; enfin, on l'attendait un peu, les photos en couleurs sur deux pleines pages, de la fameuse Talbot.

La curiosité scrupuleuse et souriante d'Yves Gerhard, son goût de la recherche, le talent de sa plume donnent leur poids à ce beau cahier.

Daniel Laufer

¹ Yves Gerhard, *Les vies parallèles et contrastées de C.F. Ramuz et Paul Budry*, Cahiers de la Renaissance Vaudoise 2023.

Bulletin de commande

Veillez m'envoyer:

___ exemplaire(s) de votre nouveau Cahier, *Vies parallèles de C. F. Ramuz et de Paul Budry*, au prix de Fr. 22.– l'exemplaire (+ Fr. 3.– pour le port et l'emballage).

Offre spéciale pour les précédents Cahiers consacrés à Paul Budry:

- *Œuvres, Histoires – Artistes – Paysages*, 3 volumes (avec illustrations, index, bibliographies, environ 1550 pages)
- *La Suisse est belle, Textes touristiques inédits* (Œuvres, tome IV)
- *Yves Gerhard, Paul Budry, l'homme-orchestre* (essai biographique)

Je commande ___ exemplaire(s) des cinq volumes ensemble au prix spécial de Fr. 140.– (frais d'envoi compris).

* * * * *

- *La Suisse est belle, Textes touristiques inédits* (Œuvres, tome IV)
- *Yves Gerhard, Paul Budry, l'homme-orchestre* (essai biographique)

Je commande ___ exemplaire(s) des deux volumes ensemble au prix spécial de Fr. 50.– (frais d'envoi compris).

Commander en ligne sur notre site:
www.les-cahiers.ch



* * * * *

Devenez souscripteur régulier des Cahiers de la Renaissance vaudoise!

En devenant souscripteur régulier, vous recevrez à l'examen les publications nouvelles, au nombre de deux à quatre par année. Vous bénéficierez de prix réduits sur les nouveautés comme sur les anciens titres, et de la gratuité du port. Si vous ne désirez pas acquérir les ouvrages publiés, il vous suffit de les renvoyer dans les dix jours.

Pour recevoir vos publications futures, je désire devenir souscripteur régulier des Cahiers de la Renaissance vaudoise et paierai les prix réservés aux souscripteurs.

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

NPA: _____ Localité: _____

Date: _____ Signature: _____

La mort de l'affiche

Le 23 mars dernier, Genève rejetait de peu (52%) l'initiative «Zéro Pub», qui voulait «libérer Genève de l'affichage publicitaire commercial!» Il faut réduire la place de l'affichage public et interdire les affiches commerciales, voilà la tendance générale. La commune genevoise de Vernier, par exemple, a interdit les affiches commerciales sur la place publique. Sur ses cent septante-deux panneaux d'affichage, elle n'en a conservé qu'une vingtaine, réservés aux manifestations culturelles et sportives, ainsi qu'à «l'expression artistique et citoyenne». L'idée intéresse, paraît-il, le Mont, Yverdon-les-Bains, Vevey, Prilly, Neuchâtel et pas mal d'autres villes suisses et européennes.

Il y a bien des années, la Société générale d'affichage avait déjà supprimé un grand nombre de panneaux d'affichages en dehors des villes. Nous l'avions regretté, car les affiches, plaisantes ou non, sont la partie la plus colorée de la vie publique.

Cette censure est morale. Elle repose sur l'idée que le culturel, c'est bien, tandis que le commercial, c'est vilain. Celui qui veut faire connaître et acheter ses produits est un capitaliste mû par le seul appât du gain. De plus, le citoyen moyen est un âne qui se rue sans réfléchir sur le foin mensonger des publicitaires et consomme frénétiquement, sans jamais penser à la planète, au climat et, d'ailleurs, à sa propre personne. Il faut donc le protéger contre lui-même.

La «Commission cantonale sur la publicité sexiste» désire elle aus-

si purifier nos rues. Elle a obtenu de Lausanne qu'elle fasse disparaître une affiche triple vantant la Toyota Prius. On y voit l'engin au second plan, le premier étant occupé par une dame en robe longue, ouverte assez haut pour laisser passer une bonne partie de la jambe gauche, repliée à angle presque droit. La Commission parle d'une «position suggestive» et d'une «représentation purement décorative». Oui sans doute, et coller une femme plus ou moins dénudée sur n'importe quel produit pour le rendre attractif ne témoigne pas d'une inspiration très novatrice. Mais cela appelle-t-il une interdiction?

En réalité, la distinction entre le culturel et le commercial n'est pas toujours aussi claire que le prétendent nos directeurs de conscience auto-proclamés. L'affiche publicitaire est un mixte des deux. Ma première émotion esthétique, j'avais cinq ou six ans, est due à une affiche commerciale fascinante: sur un fond sombre, un personnage blafard, habillé en vert, penché en arrière, marche à grand pas. Ses pieds sont pointus. Ses bras pressent deux gros paquets beiges contre sa poitrine et il crache du feu. Plus tard, j'apprendrais que l'affiche vantait les mérites de l'ouate thermogène, produit miracle contre la toux, les rhumatismes et les points de côté. Son auteur, Leonetto Cappiello, dont les travaux méritent un détour par internet, était donc un artiste rémunéré pour induire les ma-

lades à acquérir des paquets d'ouate thermogène. Et c'est dans le même état d'esprit vénal que les séduisantes créatures du peintre Alphonse Mucha proposaient au passant un azurant optique pour la lessive, le tabac Job, le champagne Moët et Chandon et les Cycles «Perfecta».

Chacun garde probablement le souvenir de quelque excellente affiche qui l'a marqué, celle, rougeoyante sur fond noir, des briquettes «Union», celle de l'«Etoile du Léman» réalisée par Pierre Monnerat pour la société vinicole de Perroy, celle d'André Paul pour la Compagnie générale de navigation ou celle, dont j'ignore l'auteur, montrant un verre de Salvagnin posé sur une borne aux armes vaudoises. Là encore, il s'agit d'affichages commerciaux, que Vernier-la-pure et toutes les villes qui méprisent le commerce et les commerçants auraient interdits, malgré leur portée culturelle indéniable.

L'équivoque inverse n'est pas moins grande en ce qui concerne les affiches culturelles. Dans les années 1980 et 1990, Lausanne aura profité des nombreuses affiches réalisées pour la Cinémathèque suisse par Werner Jeker, dont l'influence se fait sentir aujourd'hui encore. Or, si les affiches de Jeker rendaient nos rues plus belles, elles avaient aussi la fonction d'attirer le monde à la cinémathèque. Le commercial n'était pas absent.

L'affiche est un miroir de la société. Les grandes époques de l'affiche corres-

pondent à des périodes où le Canton et la Suisse étaient sûrs d'eux-mêmes, conquérants, industriels, créatifs. Et c'est dans cet esprit qu'Herbert Lepin, Aloïs Carigiet, Hans Erni, Celestino Piatti, Roger Geiser et combien d'autres ont réalisé des chefs-d'œuvre. Notre aujourd'hui est rationaliste et craintif. Ses affiches commerciales, soumises aux *diktats* des statisticiens et de la com' scientifique, sont en général plates et dénuées d'invention, à l'image de celle de la Prius. Mais la publicité décalée de *Galaxus*, par exemple, offre parfois au public des affiches assez drôles qui nous en consolent.

Que restera-t-il, dans nos rues désormais préservées du mal? Les affiches électorales, bien sûr, où des photographes surnois s'échinent à donner des bobines d'ahuri ou de repris de justice aux plus présentables des candidats; les affiches de l'Office fédéral de la santé publique, sur le gras, le sel, les «parts de fruits et de légumes», le bio, la marche à pied et les viandes de synthèse; les affiches morales, comme celles, pathétiquement ternes, de la «Commission communale contre le harcèlement de rue» de Payerne; la toute nouvelle et ringardissime affiche des Jeunesses socialistes suisses, qui réussit la synthèse parfaite des esthétiques fasciste et communiste; quelques graffitis et affichages sauvages, le panneau «la police tue» à César-Roux, peut-être même des concours de dessins d'enfants. C'est beau, la vertu!

Olivier Delacréta

Les chiffres de la densification

Les cantons doivent rendre des rapports tous les quatre ans à la Confédération sur leurs plans directeurs. Notre Canton déclare sur son site vouloir rendre un tel rapport «deux fois par législature environ»¹. Le dernier rapport en date ayant été adopté en novembre 2015, nous devons nous résoudre à faire l'état des lieux nous-même. Par souci de concision, nous ne traiterons que de la question citée en titre.

A la suite de la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire acceptée en 2013 par le peuple (à 56,4% par les Vaudois), le Canton a dû revoir son Plan directeur et imposer aux communes de réviser leurs propres plans, afin de réduire les zones à bâtir lorsqu'elles excédaient les «besoins prévisibles pour les quinze années suivantes». C'était le cas pour la

moitié des communes. Dans sa version actuelle, le Plan estime ces besoins différemment selon les régions: dans le «périmètre compact d'agglomération et de centre cantonal», la croissance maximale attendue est donnée en chiffres absolus; pour le reste du Canton, en pourcentage de la population de 2015. Ainsi les centres régionaux doivent planifier pour au maximum 1,7% de croissance par an, les centres locaux et les localités à densifier pour 1,5%, et les villages et quartiers hors centre pour 0,75%.

Rapportons ces nombres aux sept années écoulées depuis. On demandait donc aux villages de prévoir de quoi accueillir une croissance de 8,6%; aux centres locaux de 12%, et aux centres régionaux de 13,6%. Pour le «centre compact» de l'agglomération Lau-

sanne-Morges, on tablait sur une augmentation de 26,5% en quinze ans². Les statistiques publiées par l'Etat dépeignent une situation effrayante: vingt-huit communes ont dépassé, parfois largement, ce dernier seuil en sept ans seulement³. Six seulement font partie d'agglomérations, les autres sont des villages. Si on s'intéresse au seuil prévu pour les centres régionaux, soit 13,6% en sept ans, ce sont 102 de nos communes qui le dépassent.

L'augmentation de la population ne touche pas vraiment les centres urbains: la population de Lausanne n'a augmenté que de 4,87% dans la même période, celle de son district de 6,22%, l'Ouest lausannois de 12,03%. Idem à Yverdon (1,94%), Montreux (-0,77%), Vevey (2,74%), Pully (6,7%). Seules Nyon (13,09%) et Morges (12,21%) se densifient. Comme l'a relevé M. Jean-François Pasche dans l'éditorial du no 2232, de nombreux projets de quartiers résidentiels sont tombés dans les urnes dernièrement, à Crissier, à Montreux, à Saint-Sulpice et à Blonay-Saint-Léger; les projets de Lutry puis de Corseaux sont quant à eux passés de justesse, et seul le projet de Nyon a véritablement réussi. Les villes ne se densifient que peu, les agglomérations sautent sur les freins, et les villages en paient le prix.

Des deux cent quarante-six petites communes que compte notre Pays, cent trente-sept ont connu une

croissance plus forte que la croissance maximale prévue; soixante-deux ont même atteint le double. D'où les horribles grappes de champignons *minergie* qui poussent aux abords des routes cantonales.

L'objectif de la révision de la LAT et du Plan directeur, soit réduire la croissance des villages et diriger la population dans les centres régionaux, n'est manifestement pas atteint. Seulement un quart des nouveaux habitants du Canton ont emménagé dans des villes. Il s'agit d'un échec cuisant dont le Conseil d'Etat doit prendre la mesure avant d'élaborer la nouvelle mouture du Plan directeur cantonal.

Benoît de Mestral

¹ <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/plan-directeur-cantonal/rapports-sur-lamenagement-du-territoire>.

² Augmentation maximale de 75 810 personnes selon la mesure A11 du PDC, adaptation 4 quater, contre une population en 2015 de 286 000 personnes selon la mesure R11.

³ Chessel, Prévonnoloup, Rossenges, Ropraz, Vulliens, Champtauroz, Corcelles-près-Payerne, Bournens, Villars-le-Terroir, La Praz, Chêne-Pâquier, Démoret, Orges, Le Mont-sur-Lausanne, Gimel, Saint-Oyens, Chavannes-le-Veyron, Mauraz, Mont-la-Ville, Orny, Chigny, Clarmont, Vich, Gilly, Bussigny, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix.

Ecole vaudoise: une bonne nouvelle

Dans un récent rapport sur sa lutte contre l'illettrisme, le Conseil d'Etat annonce la réalisation d'un livre de lecture *Mes premiers pas en lecture* pour les élèves de 3^e année, avec une approche syllabique¹. Ceux qui, notamment dans *La Nation*, ont critiqué la révolution pédagogique qu'a traversée l'école vaudoise dès 1995 sous le nom d'EVM (Ecole vaudoise en mutation) mesureront toute la portée de cette annonce. La pédagogie socio-constructiviste était à la base de cette réforme et imposait la «lecture globale». Que le

Département, trente ans plus tard, en revienne à la lecture syllabique soulève un vent d'espoir: la «secte des pédagogistes» est en passe de perdre son pouvoir de nuisance.

JAH

¹ Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Nathalie Jaccard et consorts – L'illettrisme, un fléau: comment y remédier dans l'école obligatoire? – Texte adopté par CE – Rap-CE POS Jaccard 17_POS_16 – publié.

N'enterrons pas la psychanalyse

Il y a quarante-trois ans, jeune étudiant en philosophie imbu de connaissances fraîchement acquises, nous participions à notre premier *entretien du mercredi*. Monsieur Regamey recevait un psychanalyste italien. Influencé par l'épistémologue Karl Popper, selon lequel toute hypothèse véritablement scientifique doit s'exposer au risque d'être « falsifiée », nous prétendions que la psychanalyse n'était pas une science parce qu'elle se prémunissait contre la critique par des arguments ad hoc. « Cher Monsieur, nous répondit le psychanalyste, il est probable que la psychanalyse ne soit pas une science aussi rigoureuse que la physique, mais mon expérience clinique me montre qu'elle apaise parfois les souffrances de l'âme. »

Aujourd'hui, ce type de connaissance et de pratique n'a pas du tout bonne presse. Déjà en 1972, Gilles Deleuze et Félix Guattari attaquaient avec violence la psychanalyse, dans *L'Anti-Edipe*. En 2005 parut *Le Livre noir de la psychanalyse (vivre, penser et aller mieux sans Freud)*. En 2012 le philosophe Michel Onfray publia *Le Crépuscule d'une idole. L'affabulation freudienne*. En 2023, c'est Sophie Robert qui se demande: *La Psychanalyse est-elle une secte?*

Les neurosciences règnent sur le marché. Les médicaments, voire le transhumanisme, auront raison des maux de l'âme, croit-on.

Un site politique français d'inspiration souverainiste, le *Cercle Aristote*, a récemment attiré notre attention sur la psychanalyse en invitant un tout jeune philosophe français, Jérémy Berriau, à parler de son livre sur Jacques Lacan, lequel opéra entre 1950 et 1981 un retour à Freud, dans un jargon qui nous avait dissuadé de tenter toute approche. Nous avons cependant lu deux disciples de Lacan, Charles Melman et Jean-Pierre Lebrun, plus accessibles, qui étudiaient les affections psychiques de *L'Homme sans gravité* – titre d'un livre de Melman – sommé de consommer et jouir dans la société libérale du début du XXI^e siècle. Le ton légèrement réactionnaire de ces auteurs nous avait plu. Ils sont réticents face au posthumanisme, à la théorie du genre, au changement de sexe, à la GPA. Le féminisme expulse un peu vite le père

(et le Père), son *nom* et le *non* qu'il profère pour permettre la vie en société. La mort du patriarcat déjà affaibli depuis bien longtemps selon Lacan est peut-être néfaste à l'éducation et à la transmission d'un esprit de fraternité (et de sororité) bienvenu... Il ne semble pas que les progrès sociétaux tant vantés aient diminué de beaucoup le nombre de traumatismes psychiques, bien au contraire.

Seulement, il ne faut pas se contenter d'un attrait idéologique pour juger de la vérité d'un livre. L'expérience clinique des auteurs, leur bienveillance, le nombre de patients secourus par eux et le pouvoir explicatif de leurs théories comptent davantage.

En outre, même si les médicaments ne nous horrifient pas, nous avons la faiblesse de croire que la parole adressée au patient par un psychiatre ou un médecin généraliste a la vertu de soigner, voire de guérir. Un médecin vaudois, Pierre Magnenat, amateur d'art et de littérature classique, l'a bien montré dans *La Médecine prise aux mots*, opuscule paru en 2005 aux éditions de l'Aire. L'auteur n'avait rien contre les avancées techniques de la médecine moderne, dont il tirait profit, mais il pensait que *la vue* avait injustement détrôné *le toucher, l'ouïe et la parole* du médecin. *Le contact des corps et la parole partagée permettent le rapprochement des esprits. L'équipement irremplaçable, c'est le clinicien lui-même. Pour lutter contre la dépersonnalisation du malade et lui éviter de sombrer dans l'anonymat, le médecin doit être tout entier dans sa parole et non l'interprète de propos banalisés. La parole permet de dire son amour et sa compassion [...] Le médecin d'autrefois parlait latin. Le médecin moderne parle anglais. Le bon médecin parle au patient. Des mots pour des maux; un centurion romain adresse cette demande au Christ: Dis seulement une parole et mon serviteur sera guéri (Matthieu 8,8).*

Un thème nous préoccupe: la violence. Aussi le titre d'un livre exposé en librairie nous a-t-il séduit: *A l'origine de la violence. D'Edipe à Caïn, une erreur de Freud?* Un psychanalyste prétendait découvrir les racines de la violence. Chiche! Nous lûmes le livre et l'autobiographie de l'auteur, Gérard Haddad, intitulée *Le jour où Lacan m'a adopté*. Encore un la-

canien! Cette lecture confirma notre idée que la psychanalyse présente un intérêt non seulement curatif, mais aussi philosophique, politique et religieux. Elle décrit avec justesse certains maux de notre époque sans prétendre leur trouver un remède infaillible.

L'étonnant parcours de ce médecin âgé de 83 ans mérite d'être relaté. Il s'agit d'un Juif sépharade d'origine tunisienne, aîné de quatre frères et d'une sœur. La cohabitation des Juifs, des Arabes et des Français réussit mieux en Tunisie qu'en Algérie, mais le conflit israélo-palestinien rendit soudain le sort des premiers moins enviable. Gérard entretenait une relation orageuse avec son père qui le voyait médecin. Il préféra étudier l'agronomie en France. L'ingénieur agronome se spécialisa dans la culture du riz, exerçant son métier en Afrique, *non dans un bureau de Dakar*, comme il aimait à le dire, *mais dans la brousse*. Au scandale de son père, il épousa Antonietta Pegolo, une Italienne *goy*, mais communiste et athée comme lui. Le couple eut trois fils. Haddad passa beaucoup de temps en Afrique, sa famille demeurant en France. Il tira souvent le diable par la queue. Il souffrit de névrose obsessionnelle agressive. La folie le terrorisait. A Paris, il suivit dès 1969 une psychanalyse avec Jacques Lacan, jusqu'à la mort de celui-ci en 1981. Cette rencontre fut décisive. Haddad entreprit sur le tard, dans le dénuement matériel, des études

de médecine pour devenir psychiatre. Avec l'accord de Lacan, il s'aventura après son doctorat dans la psychanalyse. Ensuite il se réconcilia avec son père et sa judaïté, se découvrant un second maître: le controversé penseur juif Yeshayaou Leibowitz, né à Riga en 1903 et mort en Israël en 1994, un temps officier de la Haganah, admirateur comme Haddad du médecin et philosophe juif Maïmonide¹. Leibowitz, sioniste, s'opposait cependant à l'occupation des territoires arabes. Haddad traduit de l'hébreu en français plusieurs des ouvrages de celui-ci.

Le psychanalyste rédigea lui-même une vingtaine de livres. Il accorde du poids au sentiment religieux. Sa pensée a ceci d'original qu'elle marie les enseignements de la Torah et du Talmud avec la psychanalyse freudo-lacanienne qu'il élargit. Le mythe du parricide originel élaboré par Freud dans *Totem et tabou* le laisse dubitatif. Il reconnaît la validité du complexe d'Edipe, à condition de l'articuler avec un autre complexe. En étudiant les attentats djihadistes – Haddad habite à deux pas du Bataclan – il se rendit compte que de nombreux couples de frères étaient impliqués dans ces horreurs. Selon Haddad, le fratricide, le meurtre d'Abel par son frère aîné Caïn, figure l'origine de la violence humaine. C'est le véritable péché originel.

Nous examinerons bientôt en quoi consiste le complexe de Caïn.

Jacques Perrin

¹ Que Magnenat cite aussi en épigraphe: *Que dans le malade, je ne voie jamais que l'homme.*



Pamoison de la gauche devant les gros bénéfiques et les forfaits fiscaux

La politique vaudoise s'attaque, enfin, à la perspective d'une baisse des impôts dans le Canton. Après une bonne quinzaine d'années où les comptes de l'Etat ont bouclé sur de coquets bénéfiques, chacun commence à se rendre compte que les pouvoirs publics n'ont pas vocation à thésauriser de l'argent qu'ils n'utilisent pas et qu'il est donc temps d'alléger la charge des contribuables, laquelle est nettement plus lourde ici que presque partout ailleurs en Suisse.

LE COIN DU RONCHON

Chacun... sauf à gauche de l'échiquier. Car le socialisme aime instinctivement les gros bénéfiques, s'ils sont publics, et considère que toute forme de richesse, jusqu'à la moindre piécette, doit naturellement revenir à l'Etat. Les poches des contribuables sont mieux ajustées lorsqu'elles restent vides.

Voyant qu'ils seraient obligés de lâcher un peu de lest, les politiciens de gauche ont alors soutenu mordicus l'idée d'un rabais non pas linéaire, mais forfaitaire, à hauteur de 112 francs pour tout le monde. Car le socialisme, fondamentalement, aime aussi les forfaits fiscaux... du moins tant qu'il s'agit de rendre. S'il s'agit de prendre, c'est le contraire: non seulement le

taux d'imposition doit être (très) progressif en fonction du revenu, mais il faudrait aussi que les « riches » paient des primes d'assurance-maladie proportionnelles à leur aisance financière, et aussi, si cela était possible, que leur baguette de pain, leurs chaussures, leur essence ou leurs billets de concerts leur soient facturés en pour-cent de leur salaire. Sauf qu'ici il est question de rembourser aux contribuables aisés ce qu'ils ont payé en trop: dans ce cas, seul le forfait est acceptable. Celui qui paie 300 francs d'impôt par année verrait ainsi sa charge fiscale diminuer de plus de 30%, tandis que celui qui en paie entre 30'000 et 40'000, en contribuant largement à la richesse de l'Etat, ne recevrait qu'une aumône de 112 francs – des clopinettes, pour ne pas dire des cacahuètes; une véritable « gifle », pour reprendre une expression chère à la presse. Telle est la justice sociale.

Il est vrai, à leur décharge, que les politiciens qui s'expriment sur des questions fiscales ne sont pas tous des experts en cette matière. Les notions sont complexes, le vocabulaire est technique. On a vite fait de dire n'importe quoi. Pourquoi alors ne pas suggérer un modèle résolument novateur, un véritable changement de paradigme: la déductibilité intégrale du revenu imposable pour les familles monoparentales sans enfant. Qui sait: sur un malentendu, ça pourrait marcher.

Le credo fédéraliste de Christelle Luisier Brodard

Un tonnerre d'applaudissements – voilà ce qu'a suscité le discours de la présidente du Conseil d'Etat, donné à l'occasion du 175^e anniversaire de la section vaudoise de la société d'étudiants d'Helvétia. Son propos, également repris dans *24 heures*¹, mérite qu'on s'y arrête.

Mme Luisier Brodard a rappelé que la révision de notre constitution en 2003

illustrait la « souveraineté des cantons ». Evoquant la constitution fédérale de 1848, elle a regretté que le compromis entre fédéralistes et centralisateurs ait mené dans les faits à un renforcement du gouvernement fédéral au détriment des cantons, déplorant une « tendance lourde à la centralisation ».

Cerise sur le gâteau, elle est même allée jusqu'à dénoncer les « logiques partisans » régnant au Conseil des Etats. Elle a conclu en insistant sur l'importance de préserver les compétences cantonales. Nous saluons le constat honnête et lucide fait par la présidente du Conseil d'Etat.

L. H.

¹ L'article, publié le 23.09.2023 (en ligne), concernait l'anniversaire de la constitution fédérale et les vingt ans de la révision de la constitution vaudoise.

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges